

REGLEMENT JEU

www.cartedepeche.fr **Spécial ouverture mars 2016**

FNPF en partenariat avec :
Le Pêcheur de France / La pêche et les poissons / GIFAP
VVF / Stations Vertes / Clévacances / Technostrat

Article 1 : Associations organisatrices

- La Fédération Nationale de la Pêche en France (17 rue Bergère – 75009 Paris – N° Siret : 497 48429500017 Code APE 9499 Z)
- Le magazine « Le Pêcheur de France » (137 quai de Valmy - 75010 Paris) et le magazine « La pêche et les poissons » (32 rue de Paradis – 75010 Paris)
- Le Groupement des Industriels Fabricants d'Articles de Pêche GIFAP (Le chalet de Mourlan – 33112 Saint Laurent du Médoc)
- VVF Villages (8 Rue Claude Danziger CS 80705 – 63050 Clermont-Ferrand)
- La Fédération des Stations Vertes (BP 71698 - 21016 DIJON cedex)
- Clévacances (54 boulevard de l'Embouchure CS 22361 31022 Toulouse Cedex 2)
- Technostrat (3,rue Louis Armand ZI Jean Malèze 47240 BON-ENCOTRE)

Respectivement représentés par Claude Roustan (Président), Thierry Cloux (Rédacteur en chef) et Arnaud Millet (Editeur), Hugues Nello (Président), Paul Raynal (Président), Monsieur Acker (Président), Marie-Lyze Zielinski (Présidente), et Fabrice Delgrange organisent un jeu-concours avec obligation d'achat.

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de 16 à 99 ans en candidature individuelle (étant précisé que pour les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale), **résidant en France métropolitaine**, à l'exception des personnels des structures associatives de la pêche en France. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par les associations organisatrices.

Article 3 : Principe du jeu et modalités

Peuvent participer au jeu concours toutes les personnes prenant leur carte de pêche **annuelle** directement sur le site www.cartedepeche.fr ou chez un dépositaire délivrant la carte par internet entre le 1^{er} mars 2016 à 00h00 et le 8 mars 2016 à 23h59.

La participation est limitée à une participation par foyer.

Article 4 : Dotations

Ce jeu concours est doté de 69 lots.

Article 5 : Accès et Durée

Le jeu est ouvert à toute personne prenant une carte de pêche annuelle sur le site www.cartedepeche.fr de son domicile ou chez son distributeur habituel délivrant la carte par informatique via le site www.cartedepeche.fr et ayant renseigné une adresse mail valide, du 1^{er} mars 2016 à minuit au 8 mars 2016 à 23h59. Les organisateurs du jeu se réservent le droit de reporter, d'écourter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 6 : Sélection des gagnants

Dans les jours suivant la fin du concours, un tirage au sort sera réalisé. Le premier tiré au sort recevra le premier prix puis de manière dégressive jusqu'au 69^{ème} lot (cf tableau ci-joint).

Article 7 : Modalités de mise en possession du lot

Une fois le tirage au sort effectué et les noms des gagnants ayant été affichés sur les sites www.cartedepeche.fr, les lots seront envoyés par courrier ou colis postal aux gagnants. Les lots ne seront pas interchangeables contre un objet ou un service. La non acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

Article 8 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Par les présentes les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des organisateurs du jeu ou d'un traitement automatisé et pourront être conservées dans un fichier informatique et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à : Fédération Nationale de la Pêche en France – GrandJeu «cartedepeche.fr ouverture mars 2016 ». 17 rue Bergère – 75009 Paris dans la période du 8 mars au 8 avril. Les participants, dans le cas où ils feraient partie des gagnants autorisent les organisateurs du jeu à utiliser librement leurs noms et prénoms dans le cadre de la mise en ligne de la liste des gagnants du présent jeu.

Article 9 : Copie du présent règlement

Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site : www.cartedepeche.fr/grandjeu

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier uniquement à l'adresse suivante : Fédération Nationale de la Pêche en France – 17 rue Bergère -75009 Paris.

Article 10 : Responsabilités

Les associations et/ou structures organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables en cas de problème de dysfonctionnement informatique lié à des problèmes techniques ou de réseau. De même qu'elles ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables de tout incident ou de leurs conséquences pouvant survenir à l'occasion du jeu et de ses suites. Les associations organisatrices déclinent toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter les lots.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les associations organisatrices. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 13 : Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313.1 et suivants du code pénal.

Classement lots	Partenaires	Marques	Produits	Valeur Unitaire	Quantité	Valeur Totale
1er lot	FNPF	TECHNOSTRAT	1 RIVER 300 standard	1 500,00 €	1	1 500,00 €
2ème lot	CLEVACANCES	CLEVACANCES	1 semaine de location en gîtes ou chambre d'hôtes pour 2 à 4 personnes	500,00 €	1	500,00 €
3ème lot	STATIONS VERTES	STATIONS VERTES	<ul style="list-style-type: none"> Localisation : Camping municipal « Les Huttes » - Route du Nideck, 67710 WANGENBOURG-ENGENTHAL Durée du séjour : 1 semaine Période de validité : Du 1er mai au 30 juin 2016 et du 1er septembre au 31 octobre 2016 Type d'hébergement : chalet 4-6 places Réservation auprès de la mairie de Wangenbourg-Engenthal : mairie.wangenbourg.engenthal@orange.fr – Tél. 03 88 87 31 46 Parcours pêche en rivière 1ère catégorie : A définir directement auprès de l'association locale de pêche dont le siège est au restaurant « Le Vieux Hêtre », 37 route du Nideck à WANGENBOURG-ENGENTHAL – Tél. 03.88.87.31.37 	390,00 €	1	390,00 €
4ème lot	GIFAP	RAPALA	Canne SUSTAIN SPINNING 240 5-25G Shimano Moulinet SEDONA 1000 FD Shimano Housse Casting Waterqueen Tresse MATRIX PRO MID. GREEN 135M D12 Suffix	342,80 €	1	342,80 €
5ème lot	GIFAP	RAPALA	Canne SUSTAIN SPINNING 240 5-25G Shimano Moulinet SEDONA 1000 FD Shimano Housse Casting Waterqueen Tresse MATRIX PRO MID. GREEN 135M D12 Suffix	342,80 €	1	342,80 €
6ème lot	GIFAP	SENSAS	Ensemble Carpe Starbait/Pezon et Michel Canne PARTNER FC 13 FT 3,50 LB + Moulinet DEBRAYABLE IMPACT LC FD 10 001	198,00 €	1	198,00 €
7ème lot	GIFAP	SENSAS	Ensemble Carpe Starbait/Pezon et Michel Canne PARTNER FC 13 FT 3,50 LB + Moulinet DEBRAYABLE IMPACT LC FD 10 002	198,00 €	1	198,00 €
8ème lot	VVF	VVF	1 court séjour (3J/2N) en logement 4/5 personnes sur une date au choix (hors vacances scolaires et hors week-ends de ponts) et sur une destination VVF Villages au choix (hors villages partenaires).	150,00 €	1	150,00 €
9ème lot	GIFAP	DAIWA	Canne AQUALITE MATCH 390W - Canne pêche Anglaise	110,00 €	1	110,00 €
10ème au 19ème lot	FNPF	FNPF	Remboursement de votre carte de pêche dans la limite maximum de 100€	100,00 €	10	1 000,00 €
20ème lot	GIFAP	SERT- GARBOLINO	Ensemble pêche aux leurres GARBOLINO SPRINT LURE 2.4M L + Moulinet SPRINT 402FD	90,00 €	1	90,00 €
21ème lot	GIFAP	SERT- GARBOLINO	Ensemble pêche aux leurres GARBOLINO SPRINT LURE 2.4M L + Moulinet SPRINT 402FD	90,00 €	1	90,00 €
22ème lot	GIFAP	SENSAS	Canne APOLLO TELE 800 - Canne coup télescopique 8m	89,00 €	1	89,00 €
23ème lot	GIFAP	SENSAS	Canne APOLLO TELE 800 - Canne coup télescopique 8m	89,00 €	1	89,00 €
24ème lot	GIFAP	SENSAS	Canne APOLLO TELE 800 - Canne coup télescopique 8m	89,00 €	1	89,00 €
25ème lot	GIFAP	DAIWA	Canne MEGAFORCE MFF140HQ - Canne Feeder	83,00 €	1	83,00 €
26ème lot	GIFAP	DAIWA	Canne PROTEUS PTSF13RF - Canne Feeder	79,00 €	1	79,00 €
27ème lot	GIFAP	DAIWA	Canne MEGAFORCE MFM420P - Canne pêche Anglaise	72,00 €	1	72,00 €
28ème lot	GIFAP	MITCHELL	Sac à dos pour la pêche aux leurres Mitchell	69,90 €	1	69,90 €
du 29ème au 48ème lot	LA PECHE ET LES POISSONS	LA PECHE ET LES POISSONS	Abonnement d'un an à la revue La Pêche et les poissons	58,80 €	20	1 176,00 €
du 49ème au 68ème lot	LE PECHEUR DE FRANCE	LE PECHEUR DE FRANCE	Abonnement d'un an à la revue Le Pêcheur de France	51,50 €	20	1 030,00 €
69ème lot	GIFAP	BERKLEY	Casquette Berkley	19,90 €	1	19,90 €
				4 712,70 €	69	7 708,40 €